

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

**OBJET :**

Friche hôpital – Etude de faisabilité – Convention de partenariat B&C/Hôpital C.Dejean/Commune de Villeneuve de Berg

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

**10 DEC. 2024****DELIBERATION N°2024-106****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme la Maire expose qu'au cours des dernières décennies et pour accompagner sa modernisation, l'essentiel de l'activité de l'hôpital Claude Dejean a été relocalisée dans des bâtiments récents construits en périphérie nord-ouest du centre-bourg (quartier Ledre). Cette relocalisation justifiée par des enjeux fonctionnels doit être achevée dans les prochaines années et conduit à laisser vacants les bâtiments historiques situés à proximité immédiate du centre-bourg. (rue de l'hôpital)

Cet ensemble immobilier aujourd'hui détenu par l'hôpital représente une surface bâtie de plus de 7000 m<sup>2</sup> de plancher sur 2ha de terrain. Ce tènement foncier bénéficie en outre d'une position stratégique, à proximité du centre-bourg et du secteur à enjeu des Combettes. A ce titre, il fait figure d'opportunité foncière majeure à intégrer prioritairement dans la stratégie de revitalisation définie par les collectivités signataires du programme Petites villes de demain.

Vu l'importance de l'enjeu, la direction de l'hôpital et les élus sont convenus de travailler ensemble sur la définition d'une stratégie de recyclage du site.

Pour étudier les conditions de faisabilité de ce recyclage des bâtiments et du foncier qui constituent le tènement dit de la "friche de l'hôpital", les partenaires de la présente convention ont souhaité solliciter l'établissement public foncier EPORA. Dans le cadre du mandat de travail qui lui a été donné pour intervenir sur ce dossier, EPORA assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude et prend en charge 80% du coût. Cette convention a pour objet d'organiser les modalités du partenariat financier établi pour partager le reste à charge de l'étude.

La commune de Villeneuve de Berg et la communauté de communes Berg & Coiron mobilisent EPORA pour les appuyer dans la mise en oeuvre de leur stratégie foncière. A ce titre EPORA assure une veille foncière sur l'ensemble du territoire. Cette veille foncière est cadrée par une convention dite "de veille et de stratégie foncière" signée en 2021.

Pour mobiliser l'intervention d'EPORA sur le foncier stratégique "friche de l'hôpital", la commune a mandaté son intervention en formalisant un périmètre d'Etude et de Veille renforcé. En tant qu'elle est l'auteur du mandat d'intervention donné à EPORA la commune assure le paiement du reste à charge de l'étude auprès d'EPORA. le montant à payer a été évalué à 10 470 €HT qui correspondent à 20% du montant total de l'étude, estimée à 52350 € HT.

En tant que pilote local de l'opération, la commune de Villeneuve de Berg s'engage à s'assurer de la bonne exécution de la mission et associer les partenaires à toutes les étapes stratégiques de la mission, notamment au travers de sa participation au comité de pilotage mentionné à l'article 4

Conduire et animer la réflexion tout au long de l'étude

Financer le reste à charge de l'étude, déduction faite de la participation de EPORA, à hauteur de 10 470 €HT

En tant que partenaires co-financeurs L'hôpital de Villeneuve de Berg et La communauté de communes Berg & Coiron s'engagent à

Participer activement à la réflexion et aux décisions à prendre tout au long de l'étude, notamment dans le cadre du comité de pilotage ;

Autoriser les agents concernés à apporter leur expertise et à fournir les informations requises ;

Participer au financement du reste à charge de l'étude, déduction faite de la participation apportée par EPORA

Le montant prévisionnel total de l'étude est de 52 350 € HT et le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit comme suit :

Recettes	Montant HT
EPORA	41 880 €
Commune de Villeneuve de Berg	3 490 €
Communauté de communes Berg & Coiron	3 490 €
Hôpital de Villeneuve de Berg	3 490 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 350 €</b>

La participation de L'hôpital de Villeneuve de Berg et de la communauté de communes Berg & Coiron sera appelée par la commune de Villeneuve de Berg au terme de l'étude sur la base d'un état récapitulatif des dépenses effectivement réalisées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** sans réserve la convention de partenariat tripartite avec l'hôpital Claude Dejean et la communauté de Communes Berg&Coiron ;

**AUTORISE** Mme la Maire a signé la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

